



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Annick GAUSSET, Angélique LAMY, Sophie VIVIEN, Thierry CHERRIER, Arnaud HEMERET, Bernard MITTON, Jean-François PETIT

Absents ou Excusés : Christophe CHARRIOT (Pouvoir à Chantal CREPAT), Laëtitia FOUSSARD, Jean-Sylvain GUILLEMAIN (Pouvoir à Arnaud HEMERET), Aude TIVRIER (Pouvoir à Annick GAUSSET)

Secrétaire de séance : Sophie VIVIEN

Ouverture de la séance : 18h38

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 6 avril 2023.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents par 9 voix « Pour ».

2 – DELIBERATION RECTIFICATIVE SUR LE LOT N° 7 – RECOURS GRACIEUX DE LA PREFECTURE

Suite au contrôle par la préfecture du marché public relatif à la construction d'un local pour permanences médicales, le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous devons prendre une délibération rectificative sur le lot n° 7.

2023018 - DELIBERATION RECTIFICATIVE SUR LE LOT N° 7 – RECOURS GRACIEUX DE LA PREFECTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « Pour »,

DECIDE

👉 **DE RESILIER le lot n° 7.**

- **D'INDIQUER** que ce int n° 7 fera l'objet d'une attribution sans publicité ni mise en concurrence au titre du dispositif des mini-lots.
- **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LE CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

La commune de Lury sur Arnon est propriétaire d'un décalogue catholique et il serait opportun qu'il soit classé au titre des monuments historiques.

2023019 - DELIBERATION PORTANT SUR LE CLASSEMENT D'UN BIEN AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « Pour »,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à donner un avis favorable au classement de ce décalogue catholique au titre des monuments historiques.
- **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

Arrivée de M. Arnaud HEMFRET à 18h52

4 – DELIBERATION PORTANT SUR L'ACCORD POUR LA TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE ACTUEL EN AGENCE POSTALE COMMUNALE

2023020 - DELIBERATION PORTANT SUR L'ACCORD POUR LA TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE ACTUEL EN AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 1 voix « Contre »

DECIDE

- **D'ACCEPTER** l'installation de l'Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie ou annexe
- **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire à signer la convention entre la Mairie et la Poste.

5 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de constituer une provision pour risque de non recouvrement de dettes locatives et de contentieux.

2023021 - DELIBERATION PORTANT SUR LA CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES

Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour »

DECIDE

- **DE CONSTITUER** une provision pour risques pour un montant total de **9 000,00 €** pour l'année 2023,
- **D'ENVISAGER** la reprise en fin d'exercice afin d'ajuster la provision au vu des recouvrements effectués et de la prise en compte des événements particuliers pouvant impacter le recouvrement
- **DE PREVOIR** les crédits budgétaires au Budget primitif 2023 au compte 6815 pour un montant de 2 000,00 € et au compte 6817 pour un montant de 7 000,00 € (dépense de fonctionnement) pour le montant total des provisions de l'année 2023, et au compte 7817 (recette de fonctionnement) pour le même montant afin d'envisager des recouvrements, ANV ou autres situations permettant d'envisager une reprise de provisions.
- **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

6 – DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Un terrain communal a été mis à disposition du 15 septembre 2022 au 15 mars 2023.

2023022 - DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

(le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour »

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'exposé du Maire,
- **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire à émettre le titre de recette relatif aux frais de charges liés à l'eau potable et l'électricité pendant toute la durée de la convention.

7 – DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire Informe que le montant total de la provision voté dans le Budget primitif 2023 aurait dû être scindé sur le compte 6815 et 6817.

De ce fait, nous devons rectifier cette écriture avec la décision modificative ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		DEPENSES	
6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 2 000,00 €	6815 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	+ 2 000,00 €

2023023 - DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Après cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour »

DECIDE

- ✚ **D'APPROUVER** cette décision modificative,
- ✚ **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

8 – AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2023

Madame le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de réviser au 1^{er} juillet 2023 les loyers communaux en fonction de **l'Indice de Référence des loyers**.

L'application fait ressortir une augmentation de **3,49 %**

2023024 - DELIBERATION PORTANT SUR L'AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX AU 1ER JUILLET 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour »

DECIDE

- ✚ **D'APPLIQUER** l'augmentation de **3,49 %** à compter du 1^{er} juillet 2023 aux loyers communaux.
- ✚ **D'AUTORISER ET CHARGE** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

9 – DEMANDE DE SUBVENTION

- Conseil Départemental : Fonds de Solidarité pour le Logement 2023

2023025 - DELIBERATION PORTANT SUR LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour »

DECIDE

- ✚ **DE VERSER** la contribution de **400,00 €** au Conseil Départemental du Cher pour l'année 2023 au titre du Fonds de Solidarité Logement.
- ✚ **D'AUTORISER et CHARGÉ** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents:

- Association L'Arnon en couleurs

2023026 - DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ARNON EN COULEURS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » (M. Jean-François PETIT est sorti pendant les débats et le vote)

DECIDE

- ✚ **D'ATTRIBUER** une subvention de **200,00 €** à cette association pour l'année 2023.
- ✚ **D'AUTORISER et CHARGÉ** Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.

- Association Amicale laïque

2023027 - DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE LAÏQUE DE LURY SUR ARNON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour »

DECIDE

- ✚ *D'attribuer une subvention de **600,00 €** à cette association pour l'année 2023.*
- ✚ *D'autoriser et charge Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.*

- Association les Amis de Lury

2023028 - DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE LURY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » (M. Thény CHERRIER est sorti pendant les débats et le vote.)

DECIDE

- 🔥 *D'attribuer une subvention de **500,00 €** à cette association pour l'année 2023.*
- 🔥 *D'autoriser et charge Madame le Maire de faire toutes les démarches nécessaires dans les meilleurs délais et l'autorise à signer les documents y afférents.*

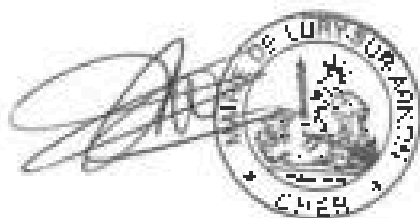
10 – QUESTIONS DIVERSES

- *Réunion des associations prévue sur Octobre ou Novembre 2023*
- *Réunion pour participation citoyenne prévue fin septembre début octobre 2023*
- *Prochain Conseil Municipal le 29 septembre 2023*

La séance est levée à 19h55

Le Maire
Chantal CREPAT

Le secrétaire de séance
Sophie VIVIEN



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.